

# Hiro'a

JOURNAL  
D'INFORMATIONS  
CULTURELLES

## *DOSSIER : Le chant porte sa voix au Heiva i Tahiti*

- LA CULTURE BOUGE :** SPORTS ET TRADITION  
DEUX PIROGUES AU MOUILLAGE À NANTES
- TRÉSOR DE POLYNÉSIE :** DEUX LIVRES POUR HÉRITAGE
- L'ŒUVRE DU MOIS :** UN DAUPHIN D'ACIER POUR VEILLER SUR LES SIENS
- LE SAVIEZ-VOUS ? :** L'ASCENSION AMÉRICAINE DU MONT AORA'I  
AVENUE PÔMARE V, HOMMAGE AU DERNIER ROI DE LA DYNASTIE PÔMARE  
REDÉCOUVRIR LETIKI A MOKE

JUILLET 2019

NUMÉRO 142

MENSUEL GRATUIT



# Quatre nouveaux titulaires de la carte d'artiste professionnel

RENCONTRE AVEC MATAHI CHAVE, RESPONSABLE DE LA CELLULE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE À LA DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE ET MAIRE TAVAEARII, CHANTEUSE. TEXTE : MERIA ORBECK - PHOTOS : DCP ET MAIRE TAVAEARII

26

HIRO'A JOURNAL D'INFORMATIONS CULTURELLES

*Le jeudi 23 mai 2019, quatre dossiers ont été examinés par la commission de délivrance de cartes d'artiste professionnel, présidée par le ministre de la Culture. Ainsi, ce sont quatre artistes qui se voient reconnus comme tels et qui pourront maintenant bénéficier des avantages inhérents à leur titre.*

En 2009, lors des États généraux de la culture, puis en 2014, les artistes locaux ont fortement exprimé leur désir de voir la mise en place d'un statut d'artiste professionnel. C'est ainsi que la loi du pays n° 2016-18 du 19 mai 2016 portant reconnaissance des professions artistiques et diverses mesures en faveur de l'art est promulguée. L'arrêté du conseil des ministres du 7 juillet 2016 permet aux artistes qui s'inscrivent dans le domaine des arts visuels et graphiques, arts audio et sonores, littérature, arts multidisciplinaires et interdisciplinaires et arts du spectacle, de bénéficier d'aides à la promotion de l'expression artistique et de dispositions fiscales particulières (exonération de la contribution des patentes et de la taxe sur la valeur ajoutée).

## Une démarche à renouveler

Pour sa dernière session, quatre demandes de carte d'artiste professionnel étaient inscrites à l'ordre du jour de la commission, dont une au titre des arts audio et sonores, la deuxième au titre des arts visuels et graphiques, et les deux dernières au titre des arts du spectacle.



C'est à l'unanimité que la commission a décidé de reconnaître la qualité d'artiste professionnel à Maire Hart épouse Tavaearii, grande dame de la chanson polynésienne, à Patricia Bonnet épouse Beaudet, artiste peintre, et à Sébastien Stella et Katia Sereno dans le domaine des arts du spectacle, et notamment des arts du cirque, qu'ils enseignent aux enfants de Mo'orea.

La carte d'artiste professionnel n'est pas définitive. En effet, il tient à chaque artiste de faire renouveler sa carte tous les cinq ans par simple lettre adressée à la Direction de la culture et du patrimoine, trois mois avant la date d'expiration. ♦

## Maire Tavaearii : « Une reconnaissance de mon activité artistique »

Bien connue dans le monde de la chanson en Polynésie française, Maire Tavaearii, nouvellement titulaire de la fameuse carte, nous fait part de son témoignage :

« J'ai fait cette demande parce que je souhaite une reconnaissance de mon statut d'artiste professionnelle au niveau administratif. Cela pourra m'aider à faire la promotion de mes prochains albums. Je n'ai appris que tardivement, lors d'un déplacement en France, l'existence de ce dispositif. Il faudrait que cette information soit plus largement diffusée auprès des artistes. »



## PRATIQUE

- Dossier d'inscription sur le site [www.artistes.pf/vos-demarches-administratives/](http://www.artistes.pf/vos-demarches-administratives/)
  - Direction de la culture et du patrimoine
- Horaires d'ouverture :
- Lundi à jeudi : de 7 h 30 à 15 h 30  
Vendredi : de 7 h 30 à 14 h 30 (en journée continue)
- Tél. : 40 50 71 77 – Fax. : 40 42 01 28
- Adresses :
- PK 15 – Pointe des pêcheurs - Nu'uroa  
BP 380586 Tamanu – 98718 Punaauia
- [www.culture-patrimoine.pf](http://www.culture-patrimoine.pf)